

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA (Société agricole algérienne)

S.A., 1928.

ORIGINES
(Exposition universelle de 1900, Comité départemental du Rhône,
La Colonisation lyonnaise, p. 29-32)

[29] Vers la fin de l'Empire, M. Frédéric Nicolas, de la maison de banque Girerd, Nicolas et Cie, de Saint-Étienne (Loire), possédait [30] près de Bône, département de Constantine (Algérie), de vastes domaines groupés autour de Guébar Bou Aoun, ferme déjà très connue de la vallée de la Seybouse.

Ruiné par la guerre, M. Frédéric Nicolas mourut en 1878.

En 1881, MM. Bertagna (de Bône), Dumont et Saint-Foy (de Marseille) achetèrent de la liquidation Girerd Nicolas et Cie, pour la somme de 1.850.000 francs, la totalité des domaines de M. Frédéric Nicolas : terrains de cultures, de parcours, vignes, bois, broussailles, en tout 4.000 hectares et plus, répartis entre 17 fermes.

Les vignes, 185 hectares, étaient sur Guébar.

Les acquéreurs avaient acheté pour revendre. Un courant portait alors vers l'Algérie : le moment semblait favorable.

La ville de Paris, qui cherchait (1883) des terres en Algérie pour ses enfants assistés, faillit acheter Guébar et les fermes attenantes d'Ouedsba, Saint-Charles et Nathalie, 700 hectares. Prix accepté : 1.110.000 francs. Un procès en nullité de vente, perdu d'avance, mais qui alla en cassation, intenté à la liquidation par un créancier de la maison Girerd Nicolas, empêcha seule la conclusion du marché.

Dès lors, MM. Bertagna et consorts, encouragés par les prix de vente des vins (pour des milliers d'hectolitres, 28 à 30 francs l'hectolitre, quai Bône), étendirent leurs vignes, les firent déborder sur Saint-Charles, et en portèrent la plantation à 350 hectares.

[31] Entre-temps ils vendaient 4 fermes.

Sur le Chapeau de Gendarme, Mirbeck et Saint-Paul, leurs cessionnaires plantèrent sans désemparer 500 hectares de vignes.

[32] Sur Gazan, l'acquéreur, M. Lucien Deyme de Lyon, en plantait 127 hectares.

Après diverses péripéties, le Chapeau de Gendarme, Mirbeck et Saint-Paul passaient vers 1890 à la Banque de l'Algérie. La Banque cultiva sans compter, s'outilla magnifiquement et exploite encore.

Pour la ferme de Gazan, M. Deyme la céda, en 1895, à la Société des Vignobles de Mondovi, aujourd'hui Société agricole lyonnaise du Nord de l'Afrique, dont il est actionnaire et administrateur.

PRINCIPAUX VITICULTEURS DE LA RÉGION BÔNOISE EN 1900
(Exposition universelle de 1900, Comité départemental du Rhône,
La Colonisation lyonnaise, p. 30-31)

		ha
SOC. DES VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE, Monville :	650	
SOC. DES VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE, La Charentaise :	60	710
BANQUE DE L'ALGÉRIE :		
Chapeau de Gendarme et Mirbeck	500	
Saint-Paul	100	
Daadah	35	
Morris	50	685
BERTAGNA, Guebar-Bou-Aoun		400
JULLIEN, Darhoussa (ancienne propriété Joanon de Lyon)		280
SOC. AGRICOLE LYONNAISE DU NORD DE L'AFRIQUE :		
Gazan (ancienne propriété Deyme, de Lyon) :	140	
Besbès (ancienne propriété Hély d'Oissel) :	90	230

LES INSTALLATIONS DE VINIFICATION MODÈLE EN ALGÉRIE
 (Exposition universelle de 1900, Comité départemental du Rhône,
La Colonisation lyonnaise, p. 42)

Pendant quelques années, les caves du Chapeau de Gendarme et celles de Saint-Paul — deux fermes de la Banque de l'Algérie — ont servi de modèles.

Actuellement, les mieux installées sont celles de Guébar-bou-aoun (propriété de M. Bertagna) et celles de Monville (Société des Vignobles de la Méditerranée).

La nouvelle cave de Guébar est construite suivant le système Paul.

Au centre, machinerie, pompes, réfrigérants, élévateurs, ceux-ci amenant les vendanges à la turbine.

Cuves — en ciment — réparties entre trois étages :

Celles des deux étages inférieur, destinées à la garde du vin, fermées.

Celles de l'étage supérieur, destinées aux fermentations, ouvertes.

À chaque groupe de quatre cuves, un pressoir maçonné à charge montante et élévateurs.

Coût de chaque pressoir : 3.000 à 4.000 francs. Il y en a dix.

De la turbine, la vendange tombe dans des wagonnets, lesquels la portent dans les cuves à fermentation.

Des cuves à fermentation, le vin tombe aux étages inférieurs dans les cuves fermées.

Prix de ces installations, 300.000 fr. et plus, nous dit-on, sans préjudice des caves anciennes qui dépassent les 400.000 fr.

Guébar fait de 40.000 à 50.000 hectolitres. Il est maintenant outillé pour faire le double. Il porte, du reste, sa plantation à 500 hectares et a l'intention de l'augmenter encore.

(D'après des notes dues à M. P.-A. Meynieu, commissionnaire à Bône.)

Pierre Henri MONOD, fondateur

Né à Paris IX^e le 20 novembre 1880.

Fils de Charles Edmond Monod, médecin, et de Léonie Antoinette Alliez.

Marié en 1904 avec Marguerite Dollfus, fille d'Alfred Dollfus (1854-1920), officier de carrière, petite-fille de Charles Dollfus-Galline (1828-1907), personnalité du groupe Mirabaud (administrateur de la Compagnie algérienne, président des Phosphates de Gafsa... Voir [encadré](#)).

Dont Gérald (1908), marié à Étiennette d'Amboix de Larbont, et Yves (1912).

H.E.C.

Employé de la Banque Mirabaud.

Fondateur de la Banque Monod, Poirré et Cie (SNC, oct. 1907, S.A., déc. 1920), devenue Banque Monod et Cie (fin 1925).

Premier régiment de service automobile de l'artillerie (1^{er} sept. 1914), puis 20^e régiment de train automobile (1^{er} juin 1916).

Administrateur de la Cie générale des goudrons et bitumes (août 1921), de la Compagnie lyonnaise des goudrons et bitumes (août 1922), du magazine féminin *Minerva* (juillet 1925), repris en mars 1934, après un coup d'accordéon, par le groupe Havas, de la Société de publications et d'éditions (oct. 1926) et de la Stentor (Publicité et Éditions) (jan. 1927), deux émanations du Redressement français, d'Ernest Mercier.

de la Société du *Monde colonial illustré* (février 1927), des Établissements de la Grappe minervoise (avril 1928).

des Établissements Georges Loiseau : importateur des automobiles du groupe General Motors, transformés en 1930 en Société commerciale pour la vente des automobiles, après éviction du fondateur, liquidée en 1934,

scrutateur à l'assemblée de la SATAM (1931), administrateur de la Société française des mines d'or de la Transylvanie

...

Très investi, avec son épouse, dans les œuvres protestantes (scouts, missions...).
Décédé le 31 janvier 1954.

Établissement Bertagna
(Société agricole algérienne)
(BALO, 9 juillet 1928)

Cette insertion est faite en vue de l'exposition, la mise en vente et l'introduction éventuelle en Bourse de 270.000 actions de numéraire de 100 fr.

Certifié conforme : Paris, le 4 juillet 1928.

Banque Monod,
chargée de l'émission des titres :
PIERRE MONOD,
2, rue de Clichy, Paris.

Établissement Bertagna
(Société agricole algérienne)
(*La Journée industrielle*, 10 juillet 1928)

Alger, 8 juillet. — Cette société anonyme, actuellement en formation, aura pour objet l'exploitation, comme fermière, du domaine de Guébar, sis commune de Mondovi (Algérie), ainsi que des usines et fabriquer de conserves existant sur ledit domaine ; la culture de la vigne, de la tomate, de l'olive et de tous autres fruits et produits agricoles ; l'élevage de tout bétail, le commerce de vins et alcools.

Le siège sera établi à Bône (Algérie), cours Bertagna.

Le capital sera fixé à 52 millions, en actions de 100 fr., dont 150.000 à vote plural dites P et 370.00 dites O. Sur ces actions, 270.000 sont à souscrire en numéraire ; les actions restantes seront attribuées en rémunération d'apport aux consorts Bertagna et à la société en nom collectif Bertagna et Cie, qui recevront, en sus, les 26.000 parts de fondateur qui seront créées.

M. Pierre Monod, à Paris, 2, rue de Clichy, est le fondateur de cette société.

Jules Armand Louis Georges PRAT,
président, puis vice-président

Né le 22 mars 1887 à Turcoaïa (Roumanie).

Fils de Louis Prat, ingénieur, et de Marie Prat, d'origine nîmoise.

Marié le 1^{er} décembre 1917, à Paris, avec Lucette Bertagna, fille de Dominique Bertagna.

Ingénieur de l'École centrale des Arts et métiers (ECAM), Bruxelles.

Aide-ingénieur (1904).

Fondateur et administrateur délégué des Cheminées Louis Prat, Paris : plus de 5 millions de chevaux-vapeur installés à fin 1925 (centrales électriques, etc.), affaire disparue fin 1935.

Président des Réchauffeurs Aireco, qui paraissent avoir survécu à la précédente.

Administrateur de la [Filtrerie franco-algérienne](#) (1929).

Chevalier (15 janvier 1926), puis officier (30 déc. 1933) de la Légion d'honneur pour ses efforts en faveur de l'amélioration de la condition de ses nombreux ouvriers et employés.

Décédé à Paris IV^e, le 18 déc. 1951.

SOCIÉTÉS NOUVELLES
Établissement Bertagna
(*Les Cahiers coloniaux*, 28 janvier 1929)

Objet : La prise à bail et l'exploitation, comme fermière, du domaine Guebar ; la prise à bail et l'exploitation des usines et fabriques ne conserves existant sur ledit domaine ; l'exploitation du fonds de commerce de vins et conserves existant sur ce domaine, et généralement la prise à bail de tous autres immeubles ; la culture de la vigne, tomates, de l'olive et de tous autres produits agricoles ou fruits; l'élevage du bétail, le commerce des vins et alcools.

Siège social : Bône, 7, cours Bertagna.

Capital social : 52 millions de francs divisé en 520.000 actions de 100 francs, dont 370.000 actions O. et 150.000 actions P. ayant droit dans les assemblées à 5 voix par action, les 150.000 actions P. et 100.000 actions O. ont été attribuées en rémunération a'apport.

Administrateurs : MM. B. Bertagna, G. Prat, J. Bertagna, R. Monod ¹, F. Alquier ²,
M^{me} Marie Cèbe.

(*Le Temps*, 9 juin 1929)

On annonce pour mercredi 12 juin l'introduction au marché en banque des Établissements Bertagna. Il est à noter que cette société vient de devenir définitivement propriétaire du domaine de Guebar qui était exploité par la famille Bertagna depuis 1873. Elle profite ainsi d'une expérience de plus de 50 années pour la mise en œuvre de ses différents domaines, s'étendant sur plus de 3.600 hectares en toute propriété.

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA
(Société agricole algérienne)

(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juin 1929)

Mercredi 12 juin seront introduites sur le marché en Banque 270.000 actions de 100 francs des Établissements Bertagna, actions de numéraire qui forment, avec 400.000 actions d'apport, le capital actuel de 67 millions de la Compagnie.

La Société des Établissements Bertagna a été constituée le 9 juillet 1928 pour reprendre et développer les exploitations agricoles algériennes et les exploitations industrielles s'y rattachant.

Elle a acquis le domaine de Guebar, d'une étendue voisine de 3.000 hectares, situé près de Bône. Ce domaine avait été créé, en 1873, par Jérôme Bertagna qui, à sa mort, en 1902, le transmit à son frère Dominique Bertagna, lequel le léguera à son tour, en 1916, à ses quatre enfants, avec une clause d'indivision pendant vingt ans, soit jusqu'au 12 novembre 1936. En raison de cette disposition testamentaire, les propriétés ont été tout d'abord simplement données à bail à la Société, avec promesse de vente ; les apports avaient été limités au fonds d'entreprise agricole et industriel et aux biens mobiliers : matériel et mobilier d'exploitation, marchandises, cheptel, créances et disponibilités. À la suite de consultations juridiques, les héritiers Bertagna ont décidé de passer outre à la clause d'indivision qui constituait une entrave à la libre et pleine mise en valeur du domaine, et qui leur a été déclarée nulle, comme contraire à l'ordre public. Ils ont pris à leur compte tous les risques relatifs aux revendications éventuelles qui pourraient en résulter. Ils ont fait, par suite, un apport total des biens immobiliers, comme des mobiliers, dans des conditions qui ont été approuvées par une assemblée extraordinaire du 30 mai dernier.

¹ René Charles Monod (Paris V^e, 8 mars 1874-Paris VII^e, 11 mars 1945) : frère aîné de Pierre (ci-dessus). Marié en 1909 à Madeleine Schoch (1886-1926), puis, en 1928, à Hélène Guibert. Études de médecine. Créeur, avec Henri Poirré, du magazine illustré « Madame et Monsieur » (1905), puis de la Société générale d'impression et de publicité (Imprimeries Monod, Poirré et Jehlen réunies) (déc. 1906), rue Ganneron à Montmartre. En avril 1907, l'entreprise emploie 200 salariés : le plancher du 1^{er} s'effondre sous le poids des machines : 2 morts, 5 blessés. La Générale d'impression fabrique jusqu'en octobre 1917 le *Journal des missions évangéliques* et imprime *Mission de Nouvelle-Calédonie*, par Maurice Leenhardt (1909). Liquidation en mars 1923. Entre-temps, René a participé à la création de la Banque Monod et Poirré (1907). On le retrouve dans divers conseils avec son frère. En outre aux Entreprises Monod et Guillain (1922) et aux Charbonnages de Venden-lez-Béthune.

² Adolphe Alquié (et non « F. Alquier ») : fils d'un bâtonnier de l'ordre des avocats d'Angoulême, saint-cyrien, administrateur délégué du Consortium financier, industriel et commercial, fondateur de la Compagnie agricole de minoterie. Voir [encadré](#).

En outre, les Établissements Bertagna ont reçu en apport, lors de leur création, de la Société en nom collectif Bertagna et Cie, deux domaines d'ensemble 330 hectares environ, situés sur la commune de Bône et affectés essentiellement à la culture de la vigne, avec les constructions, caves, chais, le matériel, le cheptel, les stocks et diverses créances.

Les apports ont été faits nets de tout passif. Ils ont été payés, aux consorts Bertagna, par la remise, tout d'abord, de 10.000 actions à vote plural de 100 fr, et de 18.000 parts de fondateur, puis à titre de complément, selon décision de l'assemblée du 30 mai dernier, de 150.000 actions de 100 francs et de 26 millions en espèces. La société Bertagna et Cie a reçu 100.000 actions de 100 francs et 8.000 parts.

Le capital avait été fixé à 52 millions, en 520.000 actions de 100 fr., dont 250.000 d'apport et 270.000 de numéraire. Il a été porté par l'assemblée du 30 mai 1929, à 67 millions, par la création de 150.000 actions d'apport complémentaires, Le conseil est autorisé à l'élèver, en une ou plusieurs fois, jusqu'à 80 millions.

Les bénéfices nets, après amortissements, se répartissent ainsi : 5 % à la réserve légale ; premier dividende de 5 % aux actions ; prélèvement pour remboursement du capital à raison de 1 1/2 % de ce dernier ; 10 % du surplus au conseil ; sur l'excédent, 80 % aux actions et 20 % aux parts ; des dotations de prévoyance peuvent être effectuées sur les 80 % des actionnaires.

Les domaines apportés dans les conditions qui viennent d'être indiquées comprenaient 840 hectares de vignes, 230 hectares de terres à cultures maraîchères (tomates, pommes de terre, artichauts, pois, épinards, etc,), 1.110 hectares de terres à céréales et pacage, 1.000 hectares propres à l'arboriculture.

Le rendement moyen des vignobles a été, ces dernières années, de 51.600 hectolitres, avec 50 hectares en production normale ; les 340 autres hectares se composent, en partie, de vieilles vignes à rendement décroissant et en cours de renouvellement graduel, et en partie de jeunes vignes non encore productives. Les caves peuvent loger environ 100.000 hectolitres et les caves loger environ 100.000 hectolitres et les cuves de fermentation ont une capacité de 15.000 hectolitres. Les installations sont donc appropriées à un sensible développement de la production.

La fabrication des conserves de tomates a été organisée sur le domaine de Guebar. Elle portait sur 20.000 kg en 1924. Depuis, la production a été portée à 200.000 kg, L'usine est outillée pour l'élèver à 500.000 kg et pour fabriquer d'autres conserves, Elle comporte le matériel le plus moderne. La marque « Château Guebar » rencontre une grande faveur dans les principales villes d'Algérie et il n'a pas été nécessaire jusqu'ici de rechercher des débouchés nouveaux.

Une centrale électrique de 500 HP, établie en 1924, fournit le courant pour l'éclairage du domaine, l'irrigation des terres par pompes électriques, le fonctionnement de l'outillage des caves et de l'usine de conserve. La vapeur d'échappement de la chaufferie sert à la concentration des jus de tomates. Un atelier de mécanique complet a été créé pour l'entretien des machines et du matériel.

La centrale, l'usine de conserve, l'atelier mécanique sont installés dans un bâtiment à deux étages de 1.000 mètres carrés. Il existe, en outre, un magasin en ciment armé, à deux étages, de 2.500 mètres ; l'étage inférieur, en sous-sol, abrité des fortes températures, est affecté à la manutention et l'emballage des conserves. Un château d'eau de 300.000 litres a été établi pour l'alimentation du domaine.

La Société a droit rétroactivement aux résultats de l'exploitation à compter du 1^{er} janvier 1928. Une situation provisoire, établie à la date du 31 octobre 1928, faisait ressortir, après 697.084 fr. d'amortissements, un bénéfice net de 5.668.002 fr.

Tel qu'il est constitué et organisé, le domaine se prête à une augmentation sensible des productions actuelles et à la création de nouvelles exploitations agricoles et industrielles. La capacité des caves permet de doubler la production du vin, et de porter à 1.150 hectares la surface des vignobles, dont 1.000 hectares en pleine production et

150 en arrachage et replantation, pour le renouvellement continu des vignes. La fabrication de conserves de tomates, susceptible de passer de 200 à 500 tonnes, avec les moyens actuels, pourrait atteindre 1.000 tonnes, par la simple adjonction de deux évaporateurs, de sorte que la culture des tomates, qui est pratiquée sur 40 hectares, comporte de grandes possibilités de développement.

Les 1.000 hectares propres à l'arboriculture, qui sont disponibles conviennent particulièrement à la culture de l'olivier, et portent déjà quantités de vigoureux oliviers sauvages. Une oliveraie de 100.000 pieds pourrait y être organisée, avec un rendement comparable à celui des bonnes oliveraies tunisiennes, qui donnent 50 kg de fruits par arbre, en moyenne. Les dirigeants de l'entreprise calculent que la récolte serait susceptible d'atteindre 3 millions de kg d'olives par an, fournissant un million de kg d'huile.

La Société des Établissements Bertagna poursuit donc une exploitation qui existe depuis une cinquantaine d'années, qui donne, dès maintenant, des résultats rémunérateurs et qui est en mesure de réaliser de grands développements, dans des conditions favorables, grâce à une organisation éprouvée et à des cadres expérimentés, à la capacité des installations existantes et aux grandes extensions possibles des cultures et des industries. Elle vient encore d'accroître son domaine en acquérant la propriété de l'Armandière, près de Bône, comportant 460 hectares, dont 325 hectares de bonnes vignes. Elle possède ainsi, au total, environ 1.200 hectares de vignes, avec tous les agencements de caves et autres appropriés et 2.400 hectares de terres de culture.

(*Le Temps*, 13 juin 1929)

Introduite aujourd'hui au marché en banque, l'action Bertagna a fait l'objet d'échanges assez actifs à 150.

SOCIÉTÉS NOUVELLES

(*La Journée industrielle*, 15 juin 1929)

Cette société au capital de 67 millions de francs, dont les actions viennent d'être introduites à la Bourse où elles se traitent aux environs de 150 à 160 fr., a pour objet l'exploitation en Algérie, près de Bône, d'un vaste domaine agricole couvrant plus de 3.000 hectares lui appartenant en pleine propriété, connu sous le nom de Domaine de Guébar et qui était exploité depuis plus de 50 ans par la famille Bertagna. Ce domaine comprend : 840 hectares de vignes, 230 hectares de terres à cultures maraîchères et plus de 2.000 hectares propres à la culture des et à l'arboriculture. Des bâtiments et lions d'exploitation comprennent une électrique de force motrice de 500 CV à l'irrigation des terres, au fonctionnement des appareils de cave et de l'usine de conserves et à l'éclairage de tout le domaine.

Des caves peuvent loger 100.000 hectolitres de vin et les cuves de fermentation ont une, contenance de 15.000 hectolitres. De rendement moyen annuel des cinq dernières années correspond à 51.600 hectolitres et doit être porté à 100.000 hectolitres par l'extension de la surface complantée en vignes dont la valeur marchande du produit serait de 15 millions de francs.

D'autre part, les conserves de tomates récoltées sur le domaine atteignent actuellement 200.000 kg contre 20.000 en 1924 et l'usine est outillée pour entreprendre la fabrication de toutes autres conserves et pour porter le chiffre de

200.000 kg à 500.000 kg de conserves et arriver à 1.000 tonnes. La valeur marchandé moyenne de 200.000 kg est de l'ordre d'un million de francs.

Pour arriver à la réalisation du programmé définitif qu'elle envisage, la société compte également mettre en état de production les terres non cultivées par la plantation d'oliviers et la culture des céréales. [Les recettes totales des domaines seraient alors d'environ 28 millions de francs qui devraient laisser un bénéfice d'environ 17 millions.](#) En attendant cette réalisation totale et en envisageant seulement d'ici cinq ans une production de vin de 80.000 hectolitres et de 500.000 kg de conserves, les recettes s'élèveraient à 14.500.000 fr. et laisseraient un bénéfice net de 9.500.000 francs.

Établissements Bertagna
(*Le Temps*, 17 juin 1929)

Au moment où l'Algérie se prépare à fêter le centenaire de l'installation de la France dans ce pays, autrefois voué à l'anarchie et devenu aujourd'hui une des plus riches provinces françaises, on est naturellement amené à jeter un regard en arrière, à mesurer le chemin parcouru, ainsi que les résultats que nous avons valus le prodigieux travail méthodiquement accompli par nos colons aidés de nos administrations militaire et civile et à rendre hommage aux pionniers de la première heure, à ceux qui, par un labeur acharné et une persévération inlassable, ont contribué à cette œuvre féconde.

Parmi ceux qui, avec le plus de clairvoyance, avaient entrevu, dès après la guerre de 1870, le développement que devait prendre l'Algérie, on peut citer Jérôme Bertagna. L'un des premiers, il reconnut les richesses que pouvaient nous donner certaines terres d'alluvions propres à la culture de la vigne. Il créa en 1873, sur les bords de la Seybouse, près de Bône, le domaine de Guebar qui s'étend sur près de 3.000 hectares.

Les débuts ne furent pas toujours heureux et les ravages du phylloxéra le conduisirent à des arrachages massifs mais, loin de se décourager, il procéda à un replantation en vignes américaines dont il fut l'un des premiers protagonistes.

En 1902, à sa mort, c'est son frère, Dominique Bertagna, qui prit possession du domaine de Guebar, qui avait été doté de caves importantes et du matériel le plus perfectionné.

En 1916, Dominique Bertagna décédait à son tour. Le domaine revint alors à ses quatre enfants. Ceux-ci purent, en outre, acquérir deux propriétés de 350 hectares au total : les domaines du Télégraphe et des Quatre-Chemins, situés également sur la commune de Bône, essentiellement affectés à la culture de la vigne, et dotés d'usines électriques et d'usines de conserves.

C'est de ces importantes propriétés, estimées, dès juillet 1928, par le commissaire aux apports, à près de 58 millions, que les héritiers Bertagna viennent de faire apport aux Établissements Bertagna et pour lesquelles ils ont reçu 300.000 actions d'apport dont 150.000 à vote plural, et 26 millions en espèces. En outre, 18.000 parts de fondateur, sur les 26.000 créées, leur ont été attribuées.

D'autre part, la société vient encore d'accroître son domaine en acquérant la propriété de l'Armandière, près de Bône, comportant 460 hectares dont 325 hectares de bonnes vignes. Elle possède ainsi au total environ 1.200 hectares de vignes avec tous les agencements de caves et d'industries connexes et 2.400 hectares de terres de culture.

Le rendement moyen des vignobles a été, ces dernières années, de 51.600 hectolitres, avec 500 hectares en production normale ; les 340 autres hectares se composent en partie de vieilles vignes à rendement décroissant et en cours de renouvellement graduel par de jeunes vignes non encore productives. Avec l'acquisition

du domaine de l'Armandière, la production globale pourra atteindre 100.000 hectolitres par an.

La capacité totale des caves est d'environ 100.000 hectolitres et celle des caves de fermentation de 15.000 hectolitres.

Par ces chiffres, on se rend compte de la grande prévoyance des dirigeants de cette exploitation, qui ont su construire des installations appropriées à un chiffre de production double du rendement actuel des domaines.

À côté de l'exploitation vinicole, il a été créé une exploitation agricole et industrielle dont la base est la fabrication des conserves alimentaires.

Tous les produits transformés par cette usine sont cultivés sur les terres de la société. Ils ne subissent dès lors aucune altération par le transport, ce qui permet d'obtenir des denrées de première qualité et assure une alimentation régulière de l'usine en matières premières au meilleur prix de revient.

La fabrication principale est celle des conserves de tomates qui, de 20.000 kg en 1924 est passée à 200.000 kg. L'usine comporte un matériel perfectionné basé sur les principes les plus modernes des industries alimentaires. La puissance des machines permet la fabrication de 500.000 kg. Enfin, les terrains non cultivés comportent actuellement 1.000 hectares de terres propres à l'arboriculture et en particulier à la culture de l'olivier. Elles portent déjà, en effet, des quantités importantes de vigoureux oliviers sauvages.

Une centrale électrique de 500 CV alimente le domaine en eau, en vapeur, force motrice et éclairage électrique.

La société, ainsi constituée et organisée, peut envisager l'augmentation de ses productions actuelles et la création de nouvelles exploitations agricoles et industrielles. Ainsi qu'on l'a vu, il ne s'agit pas d'une entreprise nouvelle, puisque l'exploitation des domaines est régulièrement assurée depuis plus d'un demi-siècle.

Le capital de la société, fondée en 1928, était primitivement de 52 millions de francs ; il est aujourd'hui de 67 millions composé de 400.000 actions d'apport; et de 270.000 actions de numéraire. Ce sont ces dernières qui ont été introduites cette semaine au marché en banque. Comme *le Temps* a eu l'occasion de l'indiquer, elles y ont fait l'objet d'un bon courant d'échanges aux environs de 150 francs. Rappelons qu'il existe, en outre, 26.000 parts de fondateur.

Les bénéfices nets, après amortissements, se répartissent de la manière suivante : 5 % à la réserve légale; 5 % aux actions prélèvement pour remboursement du capital à raison de 1 1/2 % par an ; 10 % du surplus au conseil. Sur l'excédent, il revient 80 % aux actions et 20 % aux parts de fondateur, diverses réserves de prévoyance pouvant être prélevées sur la part des actionnaires dans les superbénéfices.

D'après les conditions de l'apport, la société a droit aux résultats de l'exploitation à compter du 1^{er} janvier 1928. À la date du 31 octobre 1928, une situation provisoire faisait ressortir un bénéfice de 5.668.092 fr. après 637.084 fr. d'amortissements. L'exploitation donne, par conséquent, d'ores et déjà, de substantiels résultats, et les perspectives d'avenir apparaissent pleinement encourageantes.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1202 :

Bertagna (Société agricole algérienne)

Conseil : G. Prat, R. Bertagna, J. Bertagna, M^{me} veuve D. Bertagna, MM. R. Monod, Ad. Alquié.

(*Le Journal des débats*, 2 septembre 1931)

Émission de 15.000 obligations de 1.000 fr. (sous la condition suspensive d'une souscription à un minimum de 2.000 obligations), émises, au pair et payables par remise en souscrivant de 16 actions « O » de 100 fr. de la Société, entièrement libérées, pour une obligation de 1.000 francs. Ces obligations portent intérêt à 5 % et seront remboursables au pair de 1.000 francs, de 1952 à 1981.

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA
(Société agricole algérienne)
(*L'Africain*, 8 septembre 1931)

Les actionnaires de la Société Bertagna sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire au siège social, à Bône, pour le 12 septembre 1931, à 1 h. 30.

L'ordre du jour comporte :

1° Autorisation d'une émission d'obligations à souscrire par les actionnaires par remise d'actions ordinaires de la Société ;

2° Réduction éventuelle du privilège de vote des actions P ;

3° Modifications aux statuts.

Lucien Charles Jules PETIT, président

Né à Plancy (Aube), le 19 octobre 1873.
Fils de Ange Rémi Jules Petit et de Jeanne Louise Théveny.
Marié à M^{le} Luquet.

Polytechnicien.
Inspecteur des finances.
Conseiller technique auprès des Commissions financière et économique de la Conférence de la Paix.
Secrétaire, pour la France, de la Commission financière de la Conférence de la Paix.
Chef du cabinet du ministre des finances (1920).
Sous-gouverneur (1920-1930), puis administrateur (1938) du Crédit foncier de France.
Administrateur des [Phosphates de Constantine](#) (avril 1931),
des Forces motrices de la Truyère (juin 1931),
des Mines et usines de Salsigne (déc. 1931-1936),
de [Travaux hydrauliques et entreprises générales](#) (THEG)(1933),
Président de l'Union française de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates ([UFFEPCS](#))(1934), filiale des Phosphates de Constantine.

Nombreux ouvrages et conférences sur les questions financières.
Conseiller du commerce extérieur.
Commandeur de la Légion d'honneur.
Décédé le 6 déc. 1949.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ALGÉRIENNE DES ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA
(BALO, 21 septembre 1931)

Registre du commerce : Bône n° 4472.
Législation : société anonyme française.
Siège social : 7, cours Bertagna, à Bône (Algérie).

Émission d'obligations. — En vertu d'une autorisation de l'assemblée du 12 septembre 1931, la société a décidé la création et l'émission (sous la condition suspensive d'une souscription à un minimum de 2.000 obligations) de 15.000 obligations de 1.000 fr.

Ces obligations sont émises au pair payables par remise en souscrivant de 16 actions O de 100 fr. de la société entièrement libérées pour une obligation de 1.000 fr. Ces actions devant être annulées après réalisation définitive de l'opération et le capital social réduit à due concurrence.

Ces obligations portent intérêt à 5 p. 100 l'an, payable par semestre les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

L'intérêt annuel de 5 p. 100. soit 50 fr. par titre, sera payé net de tous impôts autres que le droit ou là taxe de transmission.

Les obligations émises seront remboursables au pair de 1.000 fr. de 1952 à 1981. par voie de tirages au sort annuels conformément à un tableau d'amortissement qui sera dressé de façon à répartir pendant ces 30 années la charge d'intérêt et d'amortissement de l'emprunt, en annuités à peu près égales, le premier tirage devant avoir lieu le 1^{er} juillet 1952 et le dernier le 1^{er} juillet 1981.

La société pourra toutefois, à partir du 1^{er} juillet 1936, décider le remboursement anticipé total ou partiel des obligations, dans ce dernier cas par voie de tirage au sort, mais ce remboursement anticipé ne pourra se faire qu'à 101 p. 100, soit 1.010 fr. par obligation de 1.000 fr., auquel s'ajoutera le montant d'intérêt couru. Un préavis de six mois devra être donné aux obligataires.

Tous les titres ainsi amortis par anticipation s'imputeront en cas d'amortissement partiel sur le dernier tirage, puis sur le précédent, et ainsi de suite de manière à ne pas modifier l'ordre établi au tableau d'amortissement.

La société pourra également et à tout moment racheter des obligations soit en Bourse, soit de gré à gré au pair et au-dessous du pair.

Le premier coupon sera payable le 1^{er} janvier 1932. :

.....

Bilan au 30 juin 1930.

101.447 86

Certifie sincère et exact :

Établissements Bertagna :
Par délégation:

L. PETIT, président du conseil d'administration,
4, avenue de Tokio, Paris.

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA
(*Le Petit Bleu*, 1^{er} octobre 1931)

Cette société joue un « air d'accordéon » qui, pour n'être pas banal, n'en est pas moins fâcheux pour les actionnaires invités à danser.

La Société agricole algérienne des Établissements Bertagna, constituée en juillet 1928, avait, à l'origine, un capital de 52 millions qui, dès l'année suivante, était porté à 67 millions, en 670.000 actions de 100 fr., dont 150.000 P (5 voix par action) et 520.000 actions O (une voix par action). Elle a créé, en outre, 26.000 parts, qui ont droit à 20 % des superbénéfices.

Elle exploite les domaines de Guébar, du Télégraphe, des Quatre-Chemins, de l'Armandière, soit quelque 1.200 hectares de vignes, 2.400 hectares de terres arables, près Bône.

Le premier exercice, clos le 30 juin 1929, a laissé un bénéfice de 5.399.737 fr., qui reculait, l'année suivante, à 2.297.498 fr. Ces deux exercices n'ont donné lieu à aucune répartition aux actions ni, à plus forte raison, aux parts.

Le rapport du conseil sur l'exercice 1929-30 soulignait la déception qu'avait donnée l'exploitation, les récoltes n'ayant produit que 359.500 hectos de vin, au lieu des 80.000 à 85.000 escomptés.

On ne s'étonnera pas que, dans ces conditions, l'action O, introduite en Bourse à 150 fr, en juin 1929, soit aujourd'hui tombée au-dessous de 50 fr, et même de 45 fr., après 33 fr. au plus bas cette année.

On ne connaît pas encore les résultats au 30 juin 1931, mais il y a tout lieu de croire que la société est dans une situation peu reluisante, puisqu'elle a fait insérer, au B.A.L.O. du 21 septembre 1931, une notice en vue de l'émission de 15.000 obligations de 1.000 fr., sous la condition suspensive d'une souscription à un minimum de 2.000 obligations.

Cette émission a, d'ailleurs, lieu dans des conditions un peu spéciales : lesdites obligations, émises au pair, sont, en effet, payables par remise de 16 actions O libérées, pour une obligation de 1.000 fr., les actions échangées devant être annulées après la réalisation définitive et le capital social réduit en conséquence.

Elles porteront intérêt à 5 % demi-net, payable par moitié les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année, et seront remboursables en trente ans de 1952 à 1981, sauf remboursement anticipé à 1.010 fr. plus intérêt couru, à partir du 1^{er} juillet 1936, et moyennant préavis de six mois.

Pour être un peu spécial « l'air d'accordéon » n'en est pas moins désastreux. Les 16 actions O qu'il s'agit d'échanger contre une obligation de 1.000 fr, ont coûté aux acheteurs à l'origine, au prix de 15 fr. l'une, la bagatelle de 2.400 fr., d'où une perte sèche de 1.400 fr. à laquelle s'ajoutent les intérêts courus depuis deux ans et plus.

Aux cours actuels, les mêmes 16 actions, qui ont coûté 2.400 fr., représentent à peine 800 fr., d'où une perte sèche de 1.600 fr., qui peut être récupérée, à concurrence de 200 fr., par l'échange proposé, à la condition naturellement, bien aléatoire, que les nouvelles obligations se maintiennent au pair de 1.000 fr.

Mais mieux vaut peut-être courir la chance d'encaisser l'intérêt de 5 % attaché auxdites obligations, que de risquer de ne toucher de longtemps aucun dividende sur les actions et de les voir tomber encore plus bas.

Il y a une seconde hypothèse : opter pour la vente des actions, quoique la réduction du capital par suite de l'échange ouvre une perspective de possibilité de rémunérer un capital sensiblement réduit, ramené de 67 à 43 millions, si les porteurs de 240.000 actions O acceptaient de les échanger contre les 15.000 obligations créées.

C'est donc aux porteurs intéressés qu'il appartient de peser le pour et le contre et de se décider, en se résignant à subir une perte qui, en aucun cas, ne peut être aujourd'hui évitée.

Nos lecteurs ont pu, d'ailleurs éviter d'avoir à résoudre la cruelle énigme d'aujourd'hui, s'ils ont prisé à sa juste valeur l'observation qu'ils ont pu lire ici lors de l'introduction des actions Bertagna :

« L'affaire est beaucoup trop considérable pour son genre, de la polyculture poussée jusqu'aux extrêmes limites du vraisemblable avec adjonction d'usines à conserves. Tout cela a été exploité assez longtemps, il est vrai, par l'ancien propriétaire, avec des résultats qui ont pu être satisfaisants, mais personne n'ignore la différence qu'il convient de faire entre la gestion personnelle, prudente et économique, et celle d'une société anonyme. »

POUR MÉMOIRE. — Conseil d'administration : MM. Georges Prat, président ; Roland Bertagna, administrateur délégué ; Jérôme Bertagna, M^{me} veuve Dominique Bertagna, René Monod, Ad. Alquié. — Cotation : actions « O », n° 250.001 à 520.000, Paris, Coulisse, comptant. Actions « O », n° 150.001 à 250.001 et actions « P », n° 1 à 150.000 et parts non cotées. — Service financier : Siège social, Bône (Algérie), cours Bertagna. Bureau à Paris, 144, avenue des Champs-Élysées.

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA
(*L'Africain*, 6 octobre 1931)

Cette société est autorisée à émettre, sous la condition suspensive d'une souscription à un minimum de 2.000 obligations, un emprunt de 15 millions divisé en 15.000 obligations de 1.000 francs.

Les nouvelles obligations sont du type 5 p. 100 demi-net. Elles sont amortissables au pair de 1952 à 1981 et l'emprunteur se réserve la faculté de rembourser par anticipation, à partir du 1^{er} juillet 1936.

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA
(*L'Africain*, 20 octobre 1931)

Le bénéfice net au 30 juin 1931 est de : 4.574.307 contre 2.297.498.

La répartition n'est pas encore connue.

Au bilan : caisse et banques, 2.151.830 : effets à recevoir, 640.000 : débiteurs, 187.577 ; dû sur marchés, 181.368 : portefeuille, 320.461 : approvisionnements et stocks, 1.567.706 ; taxes à récupérer, 695.243 ; dépenses engagées sur campagne, 3.888.786.

Au passif : fournisseurs et divers, 1.015.693.

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA
(*L'Africain*, 27 octobre 1931)

Cette société, pendant son dernier exercice social qui a pris fin le 30 juin 1931, a réalisé un bénéfice brut de 7.456.811 fr. contre 4.101.447 fr. pour l'exercice précédent. Déduction faite de 2.741.490 fr. de frais généraux et de 141.014 fr. de perte sur portefeuille, le bénéfice net s'établit à 4.574.307 fr. contre 2.297.499 fr. en 1929-30.

La Société agricole algérienne des Établissements Bertagna, qui a pour objet tout ce qui concerne l'agriculture et l'élevage en Algérie, émet actuellement un emprunt obligataire (sous la condition suspensive d'une souscription à un minimum de 2.000 obligations) de 15.000 obligations de 1.000 fr. 5 % demi-net et amortissables en 30 années, de 1952 à 1981 inclus, sauf anticipation possible, à partir du 1^{er} juillet 1936.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1177 :

Bertagna (Société agricole algérienne)

Conseil : L. Petit, pdt ; G. Prat, v.-pdt ; R. Bertagna, adm.-d. ; J. Bertagna, adm.-d. ; M^{me} veuve D. Bertagna.

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA
(Société agricole algérienne)
(*L'Africain*, 5 mars 1933)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1932 se soldent par un bénéfice net de 2.152.925 francs contre 4.574.307 francs pour l'exercice précédent. Le solde disponible

s'élève à 2.636.133 francs, sur lequel 1.607.646 francs seront affectés aux réserves et 747.522 francs aux amortissements. Le report à nouveau ressortira à 280.965 francs.

PREMIER DIVIDENDE

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA

(*Le Journal des débats*, 24 décembre 1933)

Les comptes de l'exercice 1932-33, qui seront soumis à l'assemblée du 30 décembre, se soldent par un bénéfice de l'ordre de 6.400.000 francs contre 2.152.000 précédemment. Pour la première fois depuis la fondation de la société, un dividende, que le conseil proposera de fixer à 5 %, sera réparti.

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA

(*L'Information financière, économique et politique*, 4 février 1934)

Pendant toute la campagne 1932, les vins d'Algérie ont connu des prix très supérieurs à ceux qu'obtenaient, pour des qualités comparables, les vins de la métropole. La Société Bertagna a récolté sur ses domaines environ 106.000 hectolitres contre 94.500 en 1931 et 83.000 en 1930. Cette progression des rendements a eu pour corollaire l'obtention de prix très avantageux. D'autre part, le conseil a pu limiter les pertes causées par le système blocage qui avait immobilisé 30 % de la récolte. Dans le but d'assurer l'écoulement d'une importante récolte, la Société Bertagna a pris des intérêts importants dans une affaire à succursales multiples possédant déjà 66 magasins dans la région parisienne. Les bénéfices de l'exercice 1932 se sont élevés à 6.438.021 francs contre 2.152.925 francs en 1931. Le dividende de 5 % aux actions a absorbé 2.150.000 francs. Il a été porté 3 millions à la réserve extraordinaire et 700.000 francs aux amortissements.

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA

(*Le Journal des finances*, 6 juillet 1934)

Une note d'agence parue la semaine dernière attribuait aux Établissements Bertagna un bénéfice net de 490.467 fr. pour 1933 contre 710.653 francs pour 1932, ajoutant qu'il ne serait pas distribué de dividende cette année contre 5 % l'an dernier.

Ces résultats, qui ont provoqué quelque surprise chez certains actionnaires de la société, ne s'appliquent pas aux Établissements Bertagna, mais à la Société Bertana, dont la dénomination presque semblable explique la confusion qui s'est produite. Une note rectificative, publiée par les Établissements Bertagna, rappelle qu'aucun compte n'a été présenté aux actionnaires depuis l'assemblée générale du 30 décembre 1933, qui avait approuvé les résultats de l'exercice 1932-1933 se soldant par un bénéfice de 6.438.000, sur lequel un dividende de 5 % avait été voté.

L'exercice social des Établissements Bertagna prend fin le 30 juin. Il ne pouvait donc être question de connaître les résultats avant que les comptes soient même arrêtés.

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA
(*Le Journal des débats*, 15 janvier 1935)

L'exercice 1934-35 se solde par une perte de 4 millions, contre un bénéfice net de 1 million 841.500 fr. pour l'exercice précédent.

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA
(*Le Journal des finances*, 22 février 1935)

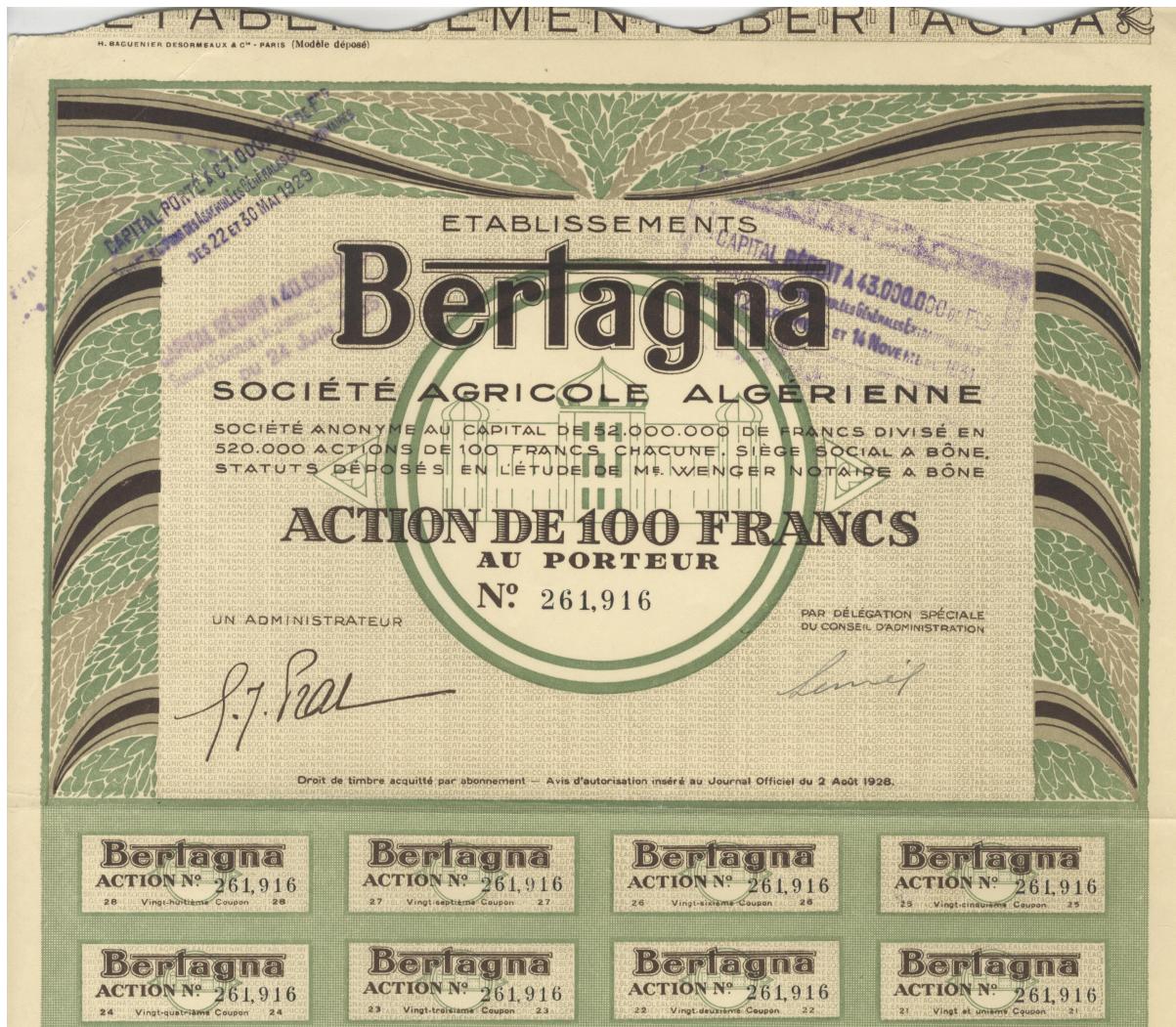
Les Établissements Bertagna, qui exploitent en Algérie, près de Bône, un domaine de plus de 3.000 hectares, dont plus du tiers est planté en vignes, ont vu leur production de vin enregistrer un nouveau record pour l'exercice clos le 30 juin 1934 : elle a atteint, en effet, 111.000 hectolitres, contre 106.000 en 1932, 94.000 en 1931 et 83.000 en 1930. Cette progression régulière résulte des méthodes nouvelles de culture appliquées à l'exploitation du vignoble.

Malheureusement, la moyenne des prix de vente a été très inférieure à celle de l'exercice précédent, et il faut tenir compte, précise le rapport soumis à l'assemblée du 29 décembre, qu'une variation de 1 franc dans le prix moyen du degré-hectolitre représente dans les recettes et la valeur des stocks une différence de plus de 1 million de francs. Or la moyenne des prix du degré-hectolitre en 1933-34 a été inférieure de 4 francs à celle de 1932-33. Ceci explique la diminution des bénéfices nets, qui ont atteint 1.841.300 fr. pour l'exercice écoulé au lieu de 6.438.000 fr. pour l'exercice précédent.

Le conseil a décidé, en conséquence, de ne pas proposer de dividende, alors qu'une répartition de 5 % avait été faite l'an dernier. Le bénéfice net, qui forme avec le report antérieur un total de 2.388.000 fr., sera affecté à concurrence de 600.000 fr. aux amortissements et de 1.592.075 fr. aux réserves, le solde, soit 196.511 fr., étant reporté à nouveau.

Ces mesures de prudence sont d'autant plus nécessaires qu'il est fort à craindre que les nouvelles lois viticoles en préparation ne viennent frapper lourdement la récolte de 1934 en imposant à la société des obligations ruineuses de blocage et de distillation Y.. De telles mesures sont susceptibles d'entraîner une réduction importante des recettes pour l'exercice 1934-35.

Cependant, ajoute le rapport, il est permis d'espérer que les ressources disponibles dont dispose la société lui permettront de passer la période difficile que la viticulture peut être appelée à traverser. On relève, en effet, au bilan, la présence de 4.986.000 fr. de disponibilités et de 9 millions d'actifs réalisables, eu regard de 7.708.000 fr. d'exigibilités à court terme.



Coll. Serge Volper
 ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA
 (SOCIÉTÉ AGRICOLE ALGÉRIENNE)
 Société anonyme au capital de 52.000.000 de fr. divisé en
 520.000 actions de 100 fr. chacune. Siège social à Bône
 Statuts déposés en l'étude de M^e Wenger, notaire à Bône

Capital porté à 67.000.000 de fr.
 suivant décisions des assemblées générales extraordinaire
 des 22 et 30 mai 1929

Capital réduit à 43.000.000 de fr.
 suivant décisions des assemblées générales extraordinaire
 des 2 septembre et 14 novembre 1931

Capital réduit à 40.000.000 de fr.
 suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire
 du 24 juin 1935

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur : Georges Prat
Par délégation spéciale du conseil d'administration : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 2 août 1928

H. Baguenier Desormeaux & Cie, Paris

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1322 :
Bertagna (Société agricole algérienne)
Conseil : L. Petit, pdt ; G. Prat, v.-pdt ; R. Bertagna, adm.-d. ; J. Bertagna, M^{me} veuve
D. Bertagna.
Commissaires des comptes : A. Boutier, G. Laussat.

Établissements Bertagna
(Société agricole algérienne)
(*La Journée industrielle*, 30 janvier 1937)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1936 font ressortir une perte d'exploitation et de distillation obligatoire de 2.331.446 fr., qui a été imputée sur la réserve extraordinaire. Sur ce chapitre ont été prélevés également 1 million 200.000 fr. en vue de l'amortissement partiel du poste matériel et un million 395.579 fr. pour tenir compte de l'arrachage des plants. La réserve extraordinaire se trouve ramenée de la sorte à 6.656.704 fr.

Établissements Bertagna
(Société agricole algérienne)
(*La Journée industrielle*, 16 février 1938)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1937 se sont soldés par un bénéfice de 2.204.254 fr., contre une perte de 2.331.445 fr. pour l'exercice précédent, qui avait été amortie au moyen d'un prélèvement sur la réserve extraordinaire.

Une somme de 750.000 fr. a été affectée à l'amortissement partiel du matériel, une somme de 720.000 fr. a été employée au paiement des coupons n° 1 et n° 2 sur les actions privilégiées et un reliquat de 624.041 fr. a été reportée à nouveau.

Établissements Bertagna
(*La Journée industrielle*, 9 février 1939)

Bône. — Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1938 se sont soldés par un bénéfice de 812.000 fr. contre 2.204.000 fr. pour l'exercice précédent.

Compte tenu du report antérieur, le solde disponible atteint 1.436.000 francs.

Il a été affecté 750.000 fr. aux amortissements, 40.000 fr. à la réserve légale et les 120.000 actions privilégiées cumulatives touchent leur intérêt de 3 %, soit en bloc 360.000 fr., le solde, soit 286.000 fr., étant reporté à nouveau.

La récolte de 1938 a été importante et les prix à la propriété sont plus rémunérateurs, étant passés d'une année à l'autre de 12 à 15 fr. le degré hecto.

Établissements Bertagna
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 mars 1939)

La récolte des domaines a atteint environ 61.000 hecto pour la campagne 1937, en progression sur la précédente, mais les mesures de blocage et de distillation, qui n'avaient pas été appliquées à la récolte de 1936 et que la Compagnie a dû supporter dans une certaine mesure pour celle de 1937, ont affecté les bénéfices, qui ne se sont élevés qu'à 812.639 fr. contre 2.204.254 fr. pour l'exercice au 30 juin 1937. En outre, les Établissements Bertagna se sont trouvés depuis trois ans dans l'obligation d'arracher une assez grande quantité de plants, ce qui a ramené la superficie du domaine de 1.200 à 1.000 hectares.

Le coupon n° 3 des actions privilégiées cumulatives absorbe 360.000 fr. ; il est affecté à l'amortissement partiel du matériel 750.000 fr. et reporté à nouveau 286.048 fr. Après 18.287.361 fr. d'amortissements, les immobilisations sont décomptées pour 69.091.188 fr. On trouve 2.460.527 fr. d'actif disponible, 4.355.545 francs de réalisable et 3.873.910 fr. de comptes d'ordre (constitués pour la plus grande partie par les dépenses engagées sur la nouvelle campagne), pour équilibrer 5.964.409 fr. de créateurs à court terme.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1962 :

Bertagna (Société agricole algérienne)

Conseil : L. Petit, pdt ; G. Prat, v.-pdt ; R. Bertagna, adm.-d. ; J. Bertagna, M^{me} veuve D. Bertagna.

Commissaires des comptes : A. Boutier, P. Messerschmidt.

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA
(SOCIÉTÉ AGRICOLE ALGÉRIENNE)
(BALO, 18 janvier 1943)

.....
Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de l'inscription à la cote des courtiers en valeurs mobilières de Paris, des 26.000 parts de fondateur de la société.

Certifié conforme:

Le metteur en vente,
PAUL HONORÉ,
17, rue du Parc, Fontenay-sous-Bois.

Roland BERTAGNA, président

Annuaire Desfossés, 1945, p. 2002 :

Bertagna (Société agricole algérienne)

Conseil : R. Bertagna, PDG ; M^{me} veuve D. Bertagna, J. Bertagna.

Commissaires des comptes : A. Boutier, P. Messerschmidt.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2323 :

Bertagna (Société agricole algérienne)

Conseil : R. Bertagna, PDG ; M^{me} veuve D. Bertagna, J. Bertagna, L. Chabert.

Commissaires des comptes : A. Boutier, P. Messerschmidt.

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA (SOCIÉTÉ AGRICOLE ALGÉRIENNE) (BALO, 21 février 1949)

.....
Apports. — Il a été fait à la société les apports suivants :

Premièrement. — Apports par les consorts Bertagna : M^{me} veuve Bertagna, M. Roland Bertagna, M. et M^{me} Georges Prat, M^{me} Solange Bertagna, M. Jérôme Bertagna ont apporté conjointement et indivisément :

1° Le domaine de Guébar, tel qu'il se comporte sans restriction ni réserve, soit environ trois mille hectares d'un seul tenant dont environ six cents en vigne, ensemble toutes les constructions y édifiées ;

2° Le fonds d'entreprise industrielle, agricole et commerciale créé sur ce domaine, ensemble la clientèle, l'achalandage et le droit de s'intituler établissements Bertagna ;

3° Le cheptel d'exploitation, les stocks, les créances et les disponibilités en banque.

En rémunération de leurs apports, il a été attribué aux consorts Bertagna :

1° 150.000 actions de 100 F, entièrement libérées, à vote plural, échangées ultérieurement contre 120.000 actions privilégiées ;

2° 16.000 parts de fondateur ;

3° 26 millions de francs en numéraire ;

4° 150.000 actions ordinaires de 100 F, entièrement libérées.

Deuxièmement. — Apports par la société en nom collectif Bertagna et Cie:

M. Roland Bertagna, M. Jérôme Bertagna, M. et M^{me} Georges Prat agissant en qualité de seuls membres composant la société en nom collectif Bertagna et Cie, au capital de 3.625.000 F, siège : 7, cours Bertagna, à Bône, ont apporté :

1° Un domaine situé sur le territoire de la commune de Bône, quartier de l'Allelick, connu sous le nom de domaine du Télégraphe, d'une superficie d'environ deux cents hectares, dont cent-vingt en vignes. Ensemble toutes les constructions y édifiées ;

2° Un autre domaine situé au même lieu, appelé domaine des Quatre-Chemins. d'une contenance d'environ cent dix-sept hectares vingt et un ares vingt-trois centièmes, complanté en vignes, formé de la réunion de plusieurs parcelles. Ensemble toutes les constructions y édifiées ;

3° Deux parcelles de terres situées au même lieu, détachées d'une propriété connue sous le nom de propriété Eccard et incorporées au domaine du Télégraphe ci-dessus. L'une d'une contenance d'environ soixante-trois ares et l'autre d'environ dix-sept ares quatre-vingt centièmes. Ensemble tous droits sur les chemins longeant ces parcelles ;

4° Le fonds d'entreprise industrielle, agricole et commerciale créé sur ces domaines, ensemble la clientèle, l'achalandage et le adroit de se dire successeur de la société apporteuse;

5° Le cheptel d'exploitation, les stocks, les créances et les disponibilités en banque.

En rémunération de son apport, il a été attribué à la société Bertagna et Cie :

1° 100.000 actions ordinaires de 100 F, entièrement libérées ;

2° 8.000 parts de fondateur.

Capital social. — Le capital social est fixé à 90.400.000 F, divisé en 664.000 actions ordinaires de 100 F chacune et 240.000 actions privilégiées cumulatives 3 p. 100 de 100 F chacune, toutes entièrement libérées et obligatoirement nominatives.

.....
Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de la répartition des 504.000 actions gratuites représentant les deux augmentations de capital visées ci-dessus et en vue de la cotation de la totalité des actions composant le capital social à son nouveau montant de 90.400.000 F.

Établissements Bertagna,
Société agricole algérienne :
Le président du conseil d'administration,
ROLAND BERTAGNA,
demeurant à Saint-Cloud-les-Plages, à Bône,
faisant élection de domicile au siège social de la société à Mondovi (Constantine), en
Algérie.



Coll. Jacques Bobée

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA
SOCIÉTÉ AGRICOLE ALGÉRIENNE

Société anonyme au capital de 90.400.000 de fr. divisé en
904.000 actions de 100 fr. chacune,
dont 664.000 ACTIONS ORDINAIRES et 240.000 ACTIONS PRIVILEGIEES CUMULATIVES 3 %.

Statuts déposés en l'étude de M^e Joseph GELAS, notaire à Bône
SIÈGE SOCIAL : **DOMAINE de GUÉBAR** (C^{ne} de MONDOVI)

Registre du Commerce : Bône n° 4.472

CERTIFICAT NOMINATIF D'ACTIONS ORDINAIRES DE 100 FRANCS
entièrement libérées

Madame Veuve LEYDET François, née MOREUX Maria, 17, rue de Paris à VILLENEUVE
SAINT-GEORGES (Seine & Oise), demeurant à...

est inscrit sur les registres de la Société comme propriétaire de 36 actions ordinaires
de 100 francs, dont les numéros sont reproduits au bordereau ci-contre.

Jce BX.CP 2

PARIS, le 11 avril 1949

Un administrateur : ?
Un administrateur : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement

Autorisation du directeur de l'Enregistrement de Constantine
du 29 janvier 1948

Lith. Baconnier, Alger

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 février 1950)

Les comptes de l'exercice au 30 juin 1949 se sont soldés par un bénéfice net de 13.553.734 francs (contre 22.670.527 francs pour l'exercice précédent), après affectation de 34.812.463 francs aux amortissements.

L'assemblée tenue récemment a voté un dividende de 5 francs brut par action « P » ou « O », payable, sous déduction des impôts, à partir du 1^{er} mars.

Le bénéfice assez réduit de l'exercice au 30 juin 1949 — indique le rapport — est la conséquence de l'évaluation des stocks au 30 juin au prix de revient, conformément au décret du 27 mai 1947.

Comme suite à ce décret, le conseil a pensé qu'il n'y avait plus aucun intérêt à arrêter l'exercice comptable au 30 juin, mais qu'il devait le faire coïncider avec l'année civile. En effet, la formule jusqu'à présent en vigueur a l'inconvénient de soumettre aux actionnaires les résultats d'une campagne agricole terminée quinze mois avant la date de l'assemblée. En clôturant l'exercice au 31 décembre, les résultats seront beaucoup plus d'actualité. La modification en découlant à l'article 34 des statuts sera soumise à l'approbation d'une assemblée extraordinaire.

Le rapport ajoute que les récoltes de la société se sont élevées en 1948 à 45.520 hecto, contre 34.739 en 1947. La superficie totale des vignobles était 1949 de 1.005 hectares (contre 957 1948), dont 764 (contre 791) en production. La reconstitution des vignobles sera terminée en 1950.

Les superficies des vergers s'établissent, après la plantation de 11 ha. d'abricotiers et de 6 ha. de clémentiniers, à 79 ha., dont 44 ha. d'agrumes et 35 ha. de fruits à noyaux et à pépins ; 381 ha. de céréales diverses et 161 ha. de fourrages artificiels ont été ensemencés.

Enfin, l'élevage de porcins a atteint une cadence de production régulière, de l'ordre de 70.000 kg.

BÉNÉFICES ET DIVIDENDES
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 octobre 1951)

ÉTS. BERTAGNA. Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1950, d'une durée normale de douze mois, font apparaître un bénéfice net de 5.041.234 fr. contre 3.830.745 fr. tueur l'exercice précédent d'une durée exceptionnelle de six mois.

Il ne sera pas distribué de dividendes et le solde disponible, compte tenu du report à nouveau de 92.663 francs est réparti ainsi : 1.960.000 fr. à la réserve légale, 3 millions à la réserve extraordinaire, 173.897 fr. reportés à nouveau.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1944 :

Bertagna (Société agricole algérienne)

Conseil : R. Bertagna, PDG ; J. Bertagna, M^{me} Lucette Bertagna, L. Chabert, J.-T. Dalaise.

Commissaires des comptes : A. Bonavera, P. Messerschmidt.

28.500 ha en 1954.

Vigne, agrumes, céréales, olive, fourrage. Élevage de bovidés. Ventes de vins et de lait en bouteilles au demi-gros.

ÉTABLISSEMENTS BERTAGNA

(Société agricole algérienne)

[*Desfossés 1956/1944*]

CONSEIL :

Bertagna (Roland)[maire de Mondovi (1933-1958)], 1944 (pdg Éts Bertagna).

Bertagna (J.), 1944 (adg adj. Éts Bertagna).

Bertagna (Lucette), 1944 (Éts Bertagna).

Chabert (Lucien)[décorticage arachide + huilerie au Sénégal], 1944 (Éts Bertagna).

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Messerchmitt (P.), 202 (comm. cptes BNCI-A), 1944 (comm. cptes Éts Bertagna).

Bonavera (A.), 1417 (comm. cptes Union comm. agric.), 1944 (comm. cptes Éts Bertagna).

SIÈGE SOCIAL : Domaine de Guebar, commune de Mondovi (Constantine). Bureaux administratifs : Bône, 7, cours Bertagna. Tél. : 33-06 et 33-07, 20-36.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée en 1928, pour une durée de 99 ans.

OBJET : Principalement la culture de la vigne, des agrumes, des céréales, de l'olive, des fourrages.

Élevage de bovidés. Ventes de vins et de lait en bouteilles au demi-gros.

Domaines de Guebar, de Bouffarah, du Télégraphe, des Quatre-Chemins, de l'Armandière, dans la région de Bône (Algérie).

CAPITAL SOCIAL : 282.900.000 fr., divisé en 70.300 actions ordinaires de 3.000 fr. et 24.000 actions privilégiées cumulatives 3 % de 3.000 fr. À l'origine, 52 millions. Porté à 67 millions en 1929. Ramené en 1931 à 43 millions par la remise de 240.000 actions O de 100 fr. contre 15.000 obligations de 1.000 fr. 5 % demi-net. émises en 1931. À cette époque, le capital était représenté par 280.000 actions O et 150.000 actions P à vote plural. En juin 1935. le capital a été ramené à 40 millions par l'échange des 150.000 actions à vote plural contre 120.000 act. ayant droit à un dividende cumulatif privilégié de 3 %. Porté en 1947 à 80 millions par la création de 400.000 actions de 100 fr. dont 280.000 ordinaires et 120.000 privilégiées réparties gratuitement (1 nouv. pour 1 anc.). Porté en 1948 à 90.400.000 fr. par création de 104.000 actions nouvelles attribuées aux porteurs de parts (4 pour 1 part). Porté en 1951 à 271.200.000 fr. par élévation du nominal à 300 fr., puis à 282.900.000 fr. par création de 39.000 actions ordinaires de 300 fr. attribuées gratuitement aux porteurs de parts à raison de 3 actions ordinaires pour 2 parts en échange et annulation de leurs titres. Titres regroupés en 3.000 fr. depuis le 24 août 1955.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Habituellement en décembre.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 3 % d'intérêt cumulatif privilégié aux 120.000 actions provenant de l'échange des actions P ; 3 % d'intérêt non cumulatif aux actions ordinaires : somme nécessaire pour porter à 5 % le dividende de chaque catégorie d'actions. Sur le surplus, 10 % au conseil et le solde aux actions ordinaires et privilégiées. Sauf affectations facultatives à des fonds de prévoyance, d'amortissement, de réserves ou reports.

LIQUIDATION : Reliquat net : aux actions privilégiées et ordinaires.

SERVICE DES TITRES : Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon.

	Amort.	Prov.	Bénéf.	Réserv.	Divid. et tant.	Div. brut act. priv.	Div. brut act. ordin.
	(En 1.000 fr.)			(En francs)			
1945-46	8.071	—	7.124	5.031	—	—	—
1946-47	8.978	—	5.885	6.500	720	3	—
1947-48	12.656	13.000	22.670	18.500	4.520	5	5
1948-49	34.812	—	13.554	9.000	4.520	5	5
1949 (6 mois)	17.857	—	3.831	4.040	—	—	—
1950	37.903	—	5.041	4.960	—	—	—
1951	40.917	—	11.423	600	10.387	8 78	8 78
1952	43.774	—	7.258	7.400	—	—	—
1953	44.976	—	10.032	10.000	—	—	—
1954	38.908	—	9.875	1.000	9.194	—	8 net

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	609.678	609.918	587.867	566.176	569.107
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	116.074	142.089	189.770	218 594	181.211
Débiteurs	51.030	59.870	52.267	52.193	102 365
Titres de placement	8.762	9.412	8.677	11.193	12.243
Disponible	5.225	7.849	3.492	9.120	11.348
	790.769	829.138	836.073	857.276	876.274
PASSIF					
Capital	282.900	282.900	282.900	282.900	282.900
Réserves	310.956	315.996	318.032	325.290	335.322
Fonds de renouvellement et provisions	3.000	1.000	—	—	—
Dette à long terme	77.582	90.188	56.769	41.323	35.150
Dette à court terme	111.290	127.631	171.114	197.731	213.027
Bénéfices	5.041	11.423	7.258	10.032	9.875
	790.769	829.138	836.073	857.276	876.274

[Collectivisation]
(*La Vie française*, 12 avril 1963)

Depuis notre dernier numéro, les mesures de spoliation se sont rapidement étendues en Algérie. Des comités de gestion se sont installés dans cinq importants domaines de l'arrondissement de Bône : la Sté des fermes françaises d'Algérie (121 contre 115,10), la Sté des fermes algériennes, filiale des Fermes françaises, la Société du Chapeau de Gendarme, le [Domaine Bertagna](#) et la Sté algérienne des fermes d'Hippone.
